



## Formation Assistant Arbitre – Saison 2027

Après validation de sa formation, l'assistant arbitre a vocation à :

- Assister les arbitres fédéraux lors des compétitions « Cibles » (Tir à 18m et Tir à l'Arc Extérieur) ;
- Contrôler le matériel des archers ;
- Contrôler le terrain de la compétition ;
- Juger les cordons ;
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique ;
- Être DOS (directeur des tirs).

L'assistant arbitre pourra également accompagner les archers, et notamment les plus jeunes, dans le marquage des scores.

### Conditions d'accès à la formation :

- Avoir validé en amont de l'inscription le module VSS (module à valider en ligne) ;
- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 saisons (être dans sa 3<sup>ème</sup> année minimum) ;
- Avoir au moins 14 ans révolus au premier jour de la formation.

### Modalités d'inscription :

L'inscription doit être effectuée depuis l'espace licencié sur le site de la Fédération, **au plus tard le 30 septembre 2026**.

### Déroulement de la formation :

La formation se déroule en 3 étapes :

1. Formation de 3h en e-learning.
2. Formation en présentiel le 24 octobre 2026 à Houlgate (9h - 17h).
3. Au minimum 3 demi-journées de stage pratique sur des compétitions (au minimum 2 compétitions différentes).

La partie de la formation en **e-learning** devra être terminée **au plus tard le 15 octobre 2026**, afin de pouvoir suivre la journée de formation le 24 octobre.

### Validation de la formation :

Pour que la formation soit validée, le candidat doit :

- Avoir participé à l'intégralité de la formation (e-learning, journée de formation et stages pratiques) ;
- Avoir validé l'épreuve de jugement des cordons.

Une attestation « Assistant Arbitre » est alors délivrée au candidat, qui devient alors « Assistant Arbitre ».

### Tarif de la formation :

Le coût de la formation est fixé à 50 €.